

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Réception des soumissions - TPSGC / Bid
Receiving - PWGSC
1550, Avenue d'Estimauville
1550, D'Estimauville Avenue
Québec
Québec
G1J 0C7

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet ATC	
Solicitation No. - N° de l'invitation W7701-135590/A	Date 2013-05-17
Client Reference No. - N° de référence du client W7701-13-5590	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$QCL-002-15403	
File No. - N° de dossier QCL-2-35501 (002)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-06-11	Time Zone Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est HAE
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: ☐ Destination: ☒ Other-Autre: ☐	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Brisebois, Aline	Buyer Id - Id de l'acheteur qcl002
Telephone No. - N° de téléphone (418) 649-2883 ()	FAX No. - N° de FAX (418) 648-2209
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: R & D POUR LA DÉFENSE CANADA VALCARTIER BATIMENT 2459 BLVD PIE XI NORD QUEBEC Québec G3J1X5 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

TPSGC/PWGSC
601-1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements - en période de soumission
4. Lois applicables
5. Fondement du titre du Canada sur les droits de propriété intellectuelle
6. Financement maximal

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat
2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Capacité financière

PARTIE 7 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Énoncé des travaux
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Exigences relatives à la sécurité
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relatives à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Contrat de défense
12. Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)
13. Assurances
14. Rapports périodiques

Solicitation No. - N° de l'invitation

W7701-135590/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl002

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W7701-13-5590

QCL-2-35501

Liste des annexes

- Annexe « A » Énoncé des travaux
- Annexe « B » Base de paiement
- Annexe « C » Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité
- Annexe « D » Divulgarion par l'entrepreneur de la propriété intellectuelle sur les renseignements originaux

Liste des pièces jointes

- Pièce jointe 1 Fiche de présentation de la soumission financière
- Pièce jointe 2 Critères techniques obligatoires et cotés
- Pièce jointe 3 Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande de soumissions contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

Partie 1	Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
Partie 2	Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions;
Partie 3	Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission;
Partie 4	Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection;
Partie 5	Attestations : comprend les attestations à fournir;
Partie 6	Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences : comprend des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre; et
Partie 7	Clauses du contrat subséquent: contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement, la liste de vérification des exigences relatives à la sécurité, et la divulgation par l'entrepreneur de la propriété intellectuelle sur les renseignements originaux

2. Sommaire

(i) Les objectifs du travail sont:

Tout d'abord, l'entrepreneur procédera à une revue de la littérature existante sur les méthodologies et les technologies sur le repérage automatique des cibles (ATC) dans les spectres visibles et infrarouges. Selon le besoin, l'entrepreneur réalisera des études et des analyses pour déterminer la faisabilité d'effectuer l'ATC à une précision très élevée dans les spectres visible et infrarouge en opérations militaires. Les opérations militaires sont (i) l'ATC dans les opérations d'armes de petit calibre à une distance de jusqu'à 600m, et (ii) l'ATC à courte portée du personnel à distance de moins de 100m.

En deuxième lieu, l'entrepreneur procédera à une revue de la littérature existante sur les méthodologies et les technologies de reconnaissance faciale basées sur l'image-rie dans le visible. Selon le besoin, l'entrepreneur réalisera des études et des analyses pour déterminer la faisabilité d'effectuer dans le spectre visible de reconnaissance du visage à une précision très élevée en opérations militaires. Les opérations militaires sont la reconnaissance faciale pour l'identification du personnel à distance de moins de 100m.

De plus, RDDC sélectionnera au moins un produit pour chacun des éléments suivants:

- ATC dans l'infrarouge
- ATC dans le visible
- Reconnaissance faciale dans le visible

L'entrepreneur évaluera la performance et la vérification ou le " truthing " sur ces produits avec des séquences vidéo fournies par RDDC qui démontrent diverses diffi-cultés. L'entrepreneur devra également fournir du soutien au développement de logi-ciels et d'algorithmes pour la mise en œuvre d'une application de repérage automati-que des cibles (ATC) dans le visible et l'infrarouge pour les armes de petit calibre. Aucun algorithme de reconnaissance faciale ne sera développé dans le cadre de ce contrat.

A cet effet, l'entrepreneur sera appelé à améliorer, modifier et optimiser les algo-rithmes ATC qui ont été développés dans le cadre du projet "Portable EO Surveil-lance System with Auto-Targeting Capabilities ". Certains compromis sur les per-formances seront considérés pour la réalisation des objectifs.

(ii) Contexte:

Dans le cadre du mandat du projet " Future Small Arms Research (FSAR) ", RDDC examinera les technologies existantes et futures pour les capacités d'armes de petit calibre dans le but d'identifier les technologies susceptibles d'augmenter la précision de placement de tir et réduire le temps de l'engagement. Ces technologies comprennent les armes, les munitions, l'optique et de l'électro-optique. Une série d'études sur ces sujets seront effectués, dont certains peuvent impliquer de la revue de la littérature, de la simulation et de la modélisation et des expériences avec des modules et des systèmes en laboratoire et sur le terrain, les essais avec utilisateurs, etc.

(iii) Client:

Les services seront rendus à Recherche et développement pour la Défense Canada, Valcartier, Québec.

(iv) La période du contrat:

La période du contrat est de la date d'octroi jusqu'au 31 mars 2014.

(v) Droit de propriété intellectuelle :

Tout droit de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux prévus par le contrat subséquent appartiendra au Canada.

(vi) Conformément à l'article 01 des instructions uniformisées 2003 les soumissionnaires doivent fournir une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire. De plus, chacun des individus inscrits sur la liste peut être tenu de remplir un formulaire de Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire et documentation connexe, tel quédéterminé par la Direction des enquêtes spéciales, Direction générale de la surveillance.

(vii) Autres informations

- Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).
- Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité
- Ce besoin est limité aux services canadiens.
- Ce bureau de TPSGC fournit des services d'achat au public dans les deux langues officielles.

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat*

(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee-s-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003, (2012-11-19) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : cent-vingt (120) jours

1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

A7035T (2007-05-25), Liste des sous-traitants proposés

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **cinq (5)** jours civils avant la date de clôture des soumissions à l'adresse **pascal.lessard@tpsgc-pwgscc.gc.ca**. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront

l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

5. Fondement du titre du Canada sur les droits de propriété intellectuelle

Recherche et développement pour la défense Canada - Valcartier a déterminé que tout droit de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux prévus par le contrat subséquent appartiendra au Canada.

Le Conseil du Trésor a accordé à Recherche et développement pour la défense Canada une exemption de la politique du Conseil du Trésor sur le *"Titre de propriété intellectuelle découlant des marchés d'acquisition de l'État"*.

6. Financement maximal

Le financement maximal disponible pour le contrat qui découlera de la demande de soumissions est de **150 000.00 \$** (taxes applicables en sus). Toute soumission dont la valeur est supérieure à cette somme sera jugée non recevable. Le fait de divulguer le financement maximal disponible n'engage aucunement le Canada à payer cette somme.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes (reliées séparément), comme suit :

Section I : Soumission technique (4 copies papier) etv 1 copie électronique sur CD

Section II : Soumission financière (2 copies papier) et 1 copie électronique sur CD.

Section III : Attestations (1 copie papier).

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm); et
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions:

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité et décrire l'approche qu'ils prendront de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

Section II : Soumission financière**1.1 Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière comme suit :**

- (a) Un coût total assujetti à une limitation des dépenses, qui ne doit pas dépasser le montant maximal de financement précisé à la Partie 2. Le montant total de la taxe sur les produits et services ou de la taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément, s'il y a lieu. Les renseignements devraient être fournis conformément à la fiche de présentation de la soumission financière dans la pièce jointe **1**.
- (b) Pour les soumissionnaires établis au Canada, les prix doivent être en dollars canadiens, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, et la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH) exclue.

1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2010-01-11), Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir la pièce jointe 2, Critères techniques obligatoires et cotés

1.1.2 Critères techniques cotés

Voir la pièce jointe 2, Critères techniques obligatoires et cotés

1.2 Évaluation financière

1.2.1 Critères financiers obligatoires

Le soumissionnaire doit présenter une base de paiement jusqu'à concurrence d'une limite de dépenses qui ne dépasse pas le montant maximal de financement précisé à la Partie 2, FAB destination pour les biens, excluant la TPS ou la TVH, mais incluant tous les droits de douane et toutes les taxes d'accise applicables.

1.2.2 Évaluation du prix

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens

2. Méthode de sélection

2.1 Méthode de sélection - cotation numérique la plus élevée dans les limites du budget

Pour être déclarée recevable, une soumission doit :

- (a) respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
- (b) satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires; et
- (c) obtenir le nombre minimum de points requis pour chaque critère et chaque groupe de critères avec une note de passage; et
- (d) obtenir le nombre minimum de points requis pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques qui sont cotés.

Les soumissions ne répondant pas aux exigences de (a) ou (b) ou (c) ou (d) seront déclarées non recevables. La soumission recevable ayant obtenu le plus grand nombre de points sera recommandée pour attribution d'un contrat, pourvu que le prix total évalué n'excède pas le budget disponible pour ce besoin. Si plus d'une soumission recevable obtient le nombre le plus élevé de points, la soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées et la documentation connexe. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées et la documentation connexe ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires pendant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations, de fournir la documentation connexe ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés, respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

Les attestations reproduites à la pièce jointe **3**, Attestations préalables à l'attribution du contrat, devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

1. Exigences relatives à la sécurité

1. Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :

a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiquée à la Partie 7 - Clauses du contrat subséquent;

b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiquée à la Partie 7 - Clauses du contrat subséquent;

c) le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé.

2. On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.

3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le document « Exigences de sécurité dans les demandes de soumissions de TPSGC - Instructions pour les soumissionnaires » (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/lc-pl/lc-pl-fra.html#a31>) sur le site Web Documents uniformisés d'approvisionnement ministériels.

2. Capacité financière

Clause du guide des CUA A9033T (2011-05-16), Capacité financière

PARTIE 7 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

1. Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe A et à la soumission technique de l'entrepreneur intitulée _____, en date du _____.

2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee-s-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

2.1 Conditions générales

2040(2013-04-25), Conditions générales - recherche et développement, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

2.2 Conditions générales supplémentaires

Les conditions générales supplémentaires suivantes s'appliquent au contrat et en font partie intégrante :

4002 (2010-08-16), Services d'élaboration ou de modification de logiciels

2.3 Clauses du guide des CCUA

K3410C (2008-12-12), Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux

K3305C (2008-05-12), Licence concernant les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux

3. Exigences relatives à la sécurité

1. L'entrepreneur doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
4. L'entrepreneur doit respecter les dispositions:

a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe D;

b) du *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière édition).

4. Durée du contrat

4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 31 mars 2014.

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom : Pascal Lessard
Titre : Spécialiste des approvisionnements
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements

Téléphone : (418) 649-2819
Télécopieur : (418) 648-2209
Courriel : pascal.lessard@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Responsable technique (Sera identifié au contrat)

Le responsable technique pour le contrat est:

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone: _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le responsable technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur

Représentants de l'entrepreneur (à être complété par l'entrepreneur avec sa soumission)

Représentant administratif:

Nom : _____
Titre : _____

Téléphone : ____-____-_____
Télécopieur : ____-____-_____
Courriel : _____

Représentant technique:

Nom: _____
Titre: _____

Téléphone : ____-____-_____
Télécopieur : ____-____-_____
Courriel : _____

5.4 Représentant administratif du ministère-client (RDDC) (sera complété à l'octroi du contrat)

Représentant administratif:

Nom : _____
Titre : _____

Téléphone : ____-____-_____
Télécopieur : ____-____-_____
Courriel : _____

Le représentant administratif représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de la mise en oeuvre d'outils et de procédures exigés pour l'administration du contrat. L'entrepreneur peut discuter de questions administratives identifiées dans le contrat avec le responsable des achats; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser de changements à l'énoncé des travaux. Des changements à l'énoncé des travaux peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6. Paiement

6.1 Base de paiement - Limitation des dépenses

L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, plus un profit, établis conformément à la base de paiement à l'annexe B , jusqu'à une limitation des dépenses de _____ \$ **(le montant sera inséré au moment de l'attribution du contrat)**. Les droits de douane sont exclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

6.2 Limitation des dépenses

1. La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de _____ \$ **(le montant sera inséré au moment de l'attribution du contrat)**. Les droits de douane sont exclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

-
2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
- a) lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou
 - b) quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou
 - c) dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux,
- selon la première de ces conditions à se présenter.
3. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

6.3 Modalités de paiement

6.3.1 Paiements progressifs

1. Le Canada effectuera les paiements progressifs conformément aux dispositions de paiement du contrat, à raison de une fois par mois au plus, pour les frais engagés dans l'exécution des travaux, jusqu'à concurrence de 90 p. 100 du montant réclamé et approuvé par le Canada si :
- (a) une demande de paiement exacte et complète en utilisant le formulaire PWGSC-TPSGC 1111 (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/1111.pdf>) et tout autre document exigé par le contrat ont été présentés conformément aux instructions relatives à la facturation fournies dans le contrat;
 - (b) le montant réclamé est conforme à la base de paiement;
 - (c) la somme de tous les paiements progressifs effectués par le Canada ne dépasse pas 90 p. 100 de la totalité du montant à verser en vertu du contrat;
 - (d) toutes les attestations demandées sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111 ont été signées par les représentants autorisés.
2. Le solde du montant dû sera payé conformément aux dispositions de paiement du contrat lorsque tous les travaux exigés au contrat auront été complétés et livrés si les travaux ont été acceptés par le Canada et une demande finale pour le paiement est présentée.
3. Les paiements progressifs ne sont que des paiements provisoires. Le Canada peut procéder à une vérification gouvernementale et des vérifications provisoires du temps et des coûts et apporter lorsqu'il y a lieu des correctifs pendant l'exécution des travaux. Tout paiement en trop

qui résulte du versement des paiements progressifs ou d'une autre cause doit être remboursé rapidement au Canada.

6.4 Clauses du guide des CCUA

A9117C (2007-11-30), T1204 - demande directe du ministère client
C0305C (2008-05-12), État des coûts

6.5 Vérification discrétionnaire

Clause du guide des CCUA C0705C (2010-01-11), Vérification discrétionnaire des comptes

7. Instructions relatives à la facturation - demande de paiement

1. L'entrepreneur doit soumettre une demande de paiement en utilisant le formulaire PWGSC-TPGSC 1111 (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/1111.pdf>).

Chaque demande doit présenter :

- (a) toute l'information exigée sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111;
- (b) toute information pertinente détaillée à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales;
- (c) une liste de toutes les dépenses;

Chaque demande doit être appuyée par :

- (a) une copie des feuilles de temps pour corroborer le temps de travail réclamé;
- (b) une copie des factures, reçus, pièces justificatives pour tous les frais directs et pour tous les frais de déplacement et de subsistance;
- (c) une copie du rapport mensuel sur l'avancement des travaux.

2. La taxe sur les produits et les services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH), selon le cas, doit être calculée pour le montant total de la demande, avant l'application de la retenue. Au moment de la demande de la retenue, il n'y aura pas de TPS/TVH à payer car celle-ci a été réclamée et est payable sous les demandes de paiement progressif précédentes.

3. L'entrepreneur doit préparer et certifier un original et deux (2) copies de la demande sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111, et les envoyer à l'adresse suivante pour attestation:

Att: Olfa Ben Mahmoud

Commis aux approvisionnements et au soutien
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
601-1550 Avenue D'Estimauville
Québec, Québec, G1J 0C7
Courriel : olfa.benmahmoud@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante fera parvenir l'original et les deux (2) copies de la demande au responsable technique pour attestation après l'inspection et l'acceptation des travaux, et présentation au Bureau du traitement des paiements pour toutes autres attestations et opérations de paiement.

4. L'entrepreneur ne doit pas soumettre de demandes avant que tous les travaux identifiés sur la demande soient complétés.

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

8.2 Clauses du guide des CCUA

A3060C (2008-05-12), Attestation du contenu canadien

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ (**sera précisé à l'attribution du contrat**) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires 4002 (2010-08-16) Services d'élaboration ou de modification de logiciels
- c) les conditions générales 2040 (2013-04-25) Conditions générales - recherche et développement;
- d) l'Annexe A, Énoncé des travaux;
- e) l'Annexe B, Base de paiement;
- f) l'Annexe C, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- g) l'Annexe D, Divulcation par l'entrepreneur de la propriété intellectuelle sur les renseignements originaux ;
- h) la soumission de l'entrepreneur datée du _____

11. Contrat de défense

Clause du guide des CCUA A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

12. Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

Clause du guide des CCUA A2000C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

13. Assurances

Clause du guide des CCUA G1005C (2008-05-12), Assurances

14. Rapports périodiques

1. L'entrepreneur doit fournir des rapports mensuels, en format électronique, sur l'avancement des travaux, au responsable technique et à l'autorité contractante.
2. Le rapport périodique doit comporter trois parties :
 - a) PARTIE 1 : L'entrepreneur doit répondre aux trois questions suivantes :
 - (i) Le projet progresse-t-il selon le calendrier prévu?
 - (ii) Le projet respecte-t-il le budget prévu?
 - (iii) Le projet est-il libre de toute préoccupation à l'égard de laquelle l'aide ou les conseils du Canada pourraient être requis?Chaque réponse négative doit être accompagnée d'une explication.
 - b) PARTIE 2 : Un rapport narratif, concis mais suffisamment détaillé pour permettre au responsable technique d'évaluer l'avancement des travaux, contenant au minimum :
 - (i) Une description de l'avancement de chacune des tâches et des travaux dans leur ensemble durant la période visée par le rapport. Un nombre suffisant d'esquisses, de diagrammes, de photographies, etc., doit être inclus, au besoin, afin de décrire l'avancement des travaux.
 - (ii) Une explication de tout écart par rapport au plan de travail.
 - (iii) Une description des voyages ou conférences relatifs au contrat durant la période visée par le rapport.
 - (iv) Une description de tout équipement important acheté ou construit durant la période visée par le rapport.

ANNEXE « A »**ÉNONCÉ DES TRAVAUX****1. Général****1.1 Titre**

Étude de faisabilité et soutien au développement logiciel - Repérage automatique des cibles et reconnaissance faciale dans le spectre visible et infrarouge pour les opérations militaires.

1.2 Objectif

Tout d'abord, l'entrepreneur procédera à une revue de la littérature existante sur les méthodologies et les technologies sur le repérage automatique des cibles (ATC) dans les spectres visibles et infrarouges. Selon le besoin, l'entrepreneur réalisera des études et des analyses pour déterminer la faisabilité d'effectuer l'ATC à une précision très élevée dans les spectres visible et infrarouge en opérations militaires. Les opérations militaires sont (i) l'ATC dans les opérations d'armes de petit calibre à une distance de jusqu'à 600m, et (ii) l'ATC à courte portée du personnel à distance de moins de 100m.

En deuxième lieu, l'entrepreneur procédera à une revue de la littérature existante sur les méthodologies et les technologies de reconnaissance faciale basées sur l'imagerie dans le visible. Selon le besoin, l'entrepreneur réalisera des études et des analyses pour déterminer la faisabilité d'effectuer dans le spectre visible de reconnaissance du visage à une précision très élevée en opérations militaires. Les opérations militaires sont la reconnaissance faciale pour l'identification du personnel à distance de moins de 100m.

De plus, RDDC sélectionnera au moins un produit pour chacun des éléments suivants:

- ATC dans l'infrarouge
- ATC dans le visible
- Reconnaissance faciale dans le visible

L'entrepreneur évaluera la performance et la vérification ou le « truthing » sur ces produits avec des séquences vidéo fournies par RDDC qui démontrent diverses difficultés. L'entrepreneur devra également fournir du soutien au développement de logiciels et d'algorithmes pour la mise en œuvre d'une application de repérage automatique des cibles (ATC) dans le visible et l'infrarouge pour les armes de petit calibre. Aucun algorithme de reconnaissance faciale ne sera développé dans le cadre de ce contrat.

A cet effet, l'entrepreneur sera appelé à améliorer, modifier et optimiser les algorithmes ATC qui ont été développés dans le cadre du projet « Portable EO Surveillance System with Auto-Targeting Capabilities ». Certains compromis sur les performances seront considérés pour la réalisation des objectifs.

1.3 Renseignements de base

Dans le cadre du mandat du projet « Future Small Arms Research (FSAR) », RDDC examinera les technologies existantes et futures pour les capacités d'armes de petit calibre dans le but d'identifier les

technologies susceptibles d'augmenter la précision de placement de tir et réduire le temps de l'engagement. Ces technologies comprennent les armes, les munitions, l'optique et de l'électro-optique. Une série d'études sur ces sujets seront effectués, dont certains peuvent impliquer de la revue de la littérature, de la simulation et de la modélisation et des expériences avec des modules et des systèmes en laboratoire et sur le terrain, les essais avec utilisateurs, etc.

Pendant des années, les scientifiques de la défense et les forces militaires étudient la capacité ATC basée sur l'imagerie afin de faciliter les opérations de connaissance des situations telles la surveillance, la poursuite de cibles et la détection, et la classification des cibles (homme, véhicule, brouillage) et la reconnaissance (LAV et char d'assaut, l'homme et la tête de l'homme, brouillage). Sous FSAR, l'ATC a été considéré comme l'un des outils clés dans la technologie des armes de petit calibre futurs. L'objectif est d'évaluer la faisabilité et la capacité d'engagement de cible aidée (ATE) des armes de petit calibre en combinant l'ATC aux munitions à allumage électronique et aux armes de petit calibre. On croit que l'ATE peut aider à améliorer le placement des tirs et à réduire le temps d'engagement dans certaines situations. Une série d'études et d'expériences sera réalisée afin de quantifier la capacité ATE.

L'ATC de haute précision sur des cibles humaines et de véhicules à distance (100m et plus) dans des conditions arbitraires sur terrain a été démontré et pourrait être réalisé avec les technologies d'aujourd'hui comme ceux d'ALERT TDP, FAVS TDP et dans de nombreux autres projets de RDDC. La plupart de ces travaux, sinon tous, ont été réalisés dans le spectre infrarouge. La raison est que les images thermiques d'un objet ou cible sont plus stables et cohérentes dans diverses conditions sur le terrain par rapport aux images visibles qui sont sensibles à la luminosité de l'environnement, le brouillage du soleil, l'effet de l'ombre, de la réflexion à partir d'objets de proximité, la représentation des couleurs et des interprétations en œuvre, etc. qui introduisent de nombreuses variables et posent des défis à la recherche de motifs, de soustraction de fond et de la segmentation de cible, qui constituent des mesures importantes parmi d'autres dans une fausse alarme basse, le traitement ATC. En fait, l'ATC basée sur l'imagerie infrarouge a été incluse dans les efforts FSAR et les activités pour développer la première mire prototypage d'ATC. Néanmoins, il existe plusieurs efforts par les industries en cours sur la détection automatique des cibles et le suivi, l'ATC et la reconnaissance faciale aussi dans le spectre visible, comme, parmi d'autres, Sentient Inc (Australie), Deep Vision Inc (Canada) et iOmniscient Inc (Australie). Ces industries présentent leurs résultats et produits à des foires commerciales et à des ateliers. Par conséquent, RDDC et les clients aimeraient étudier la faisabilité de haute précision ATC et la reconnaissance faciale dans le spectre visible pour les opérations militaires dans diverses conditions arbitraires.

Ce travail a pour but de fournir une analyse d'expert par la revue de la littérature et les études sur les méthodologies existantes d'ATC, les technologies et performances basées sur l'imagerie à distance pour l'arme de petit calibre (dans le spectre infrarouge et visible) et par la courte portée d'ATC et la reconnaissance faciale (dans le spectre visible). Ces sujets, mais qui ne sont pas limités à, seront examinés: traitement de l'image, l'image moyenne, la détection de cibles et le suivi, la reconnaissance de formes, la détection blob, l'enregistrement d'images, la soustraction de fond, la détection des changements, la segmentation cible, la suppression de fausse détection, l'abstraction de la cible. Pour l'opération de l'arme de petit calibre, la portée jusqu'à 600m est suffisante.

Puisque c'est le début d'une série d'études sur les exigences d'ATC dans le projet FSAR ainsi que la maturité des technologies de la reconnaissance faciale dans les opérations militaires, RDDC souhaite recevoir des rapports qui contiennent tous les détails, les informations clés concernant l'ATC et les technologies de reconnaissance faciale. Afin d'atteindre l'objectif de ce travail, RDDC a suggéré le plan suivant. Tout d'abord, une brève revue de la littérature basée sur quelques publications clés sera effectuée pour saisir de l'information de l'ATC (dans l'infrarouge et visible) et la reconnaissance faciale (dans le visible) des méthodologies et des technologies basées sur l'imagerie. Ensuite, une étude approfondie sur les produits industriels pour la performance et la limite potentielle de l'ATC (Deep Vision,

iOmniscient et Sentient) et de la reconnaissance faciale (iOmniscient) dans le spectre visible. Le principe d'opération, les paramètres de l'ATC et estimé de la performance en termes de probabilité de détection et de reconnaissance positif et aussi de fausses alarmes dans diverses conditions et portées sur terrain doivent être inclus dans le rapport.

Finalement, le travail implique également l'analyse et l'expérience approfondi avec certains des algorithmes ATC, l'évaluation des produits logiciels existants et le développement de logiciels pour des applications ATC.

1.4 Acronymes

ALERT	Advanced linked extended reconnaissance targeting
FAVS	Future armoured vehicle systems
TDP	Technical demonstration project
ATC	Repérage automatique des cibles (Automatic target cueing)
ATD	Détection automatique des cibles (Automatic target detection)
ATR	Reconnaissance automatique des cibles (Automatic target recognition)
AT	Autorité technique

2. DOCUMENTS APPLICABLES (références)

Non.

3. ÉTENDUE DES TRAVAUX

Tâche 1 - Étude de la littérature sur les méthodologies et les technologies de l'ATC et de la reconnaissance faciale basée sur l'imagerie

1.1 - Les méthodologies et les technologies de l'ATC dans infrarouge

Effectuer une étude, identifier, décrire et interpréter les caractéristiques clés des méthodologies et des technologies de l'ATC dans le spectre infrarouge. Ceux-ci sont, mais sans s'y limiter:

- Résolution spatiale;
- Reconnaissance de formes;
- Traitement d'image;
- Moyenne d'image;
- Détection de cibles et le suivi;
- Détection de blob;
- Enregistrement d'images;
- Soustraction de fond;
- Détection de changement;
- Effet de motif en orientation tournée;
- Effet de taille de cible selon la distance;
- Nombre de motifs sélectionnés en fonction de la reconnaissance de formes;
- Segmentation de cible;
- Suppression de fausse détection.

1.2 - Les méthodologies et les technologies de l'ATC dans infrarouge dans le visible

Effectuer une étude, identifier, décrire et interpréter les caractéristiques clés des méthodologies et des technologies de l'ATC dans le spectre visible. Ceux-ci sont, mais sans s'y limiter:

- Résolution spatiale;
- Reconnaissance de formes;
- Traitement d'image;
- Moyenne d'image;
- Détection de cibles et le suivi;
- Représentation et interprétation de couleur;
- Enregistrement d'images;
- Soustraction de fond;
- Détection de changement;
- Effet de motif en orientation tournée;
- Effet de taille de cible selon la distance;
- Nombre de motifs sélectionnés en fonction de la reconnaissance de formes;
- Segmentation de cible et suppression de fausse détection et l'abstraction de la cible, dans des conditions de terrain associée à comme arrière-plan, la portée, la représentation des couleurs, de la luminosité ambiante et l'ombrage

Tâche 2 - Les méthodologies et les technologies de la reconnaissance faciale dans le visible

Effectuer une étude, identifier, décrire et interpréter les caractéristiques clés des méthodologies et des technologies de la reconnaissance faciale dans le spectre visible. Ceux-ci sont, mais sans s'y limiter:

- Résolution spatiale;
- Reconnaissance de formes;
- Traitement d'image;
- Moyenne d'image;
- Détection de cibles et le suivi;
- Représentation et interprétation de couleur;
- Enregistrement d'images;
- Soustraction de fond;
- Détection de changement;
- Effet de motif en orientation tournée;
- Effet de taille de cible selon la distance;
- Nombre de motifs sélectionnés en fonction de la reconnaissance de formes;
- Segmentation de cible et suppression de fausse détection et l'abstraction de la cible, dans des conditions de terrain associée à comme arrière-plan, la portée, la représentation des couleurs, de la luminosité ambiante et l'ombrage

Tâche 3 - Étude des produits industriels pour la performance et les limites potentielles de l'ATC et de la reconnaissance faciale dans le spectre visible et infrarouge

- Identifier, décrire et interpréter les caractéristiques clés, méthodologies et principes d'opération des algorithmes ATC de Deep Vision et iOmniscient dans le spectre visible, et les algorithmes ATC de Sentient dans le spectre infrarouge.

- Identifier, décrire et interpréter les caractéristiques clés, méthodologies et principe d'opération des algorithmes de reconnaissance faciale d'iOmniscient.

- Fournir une estimation des performances ATC et de la reconnaissance faciale des produits associés dans le spectre visible et infrarouge, ainsi la fausse détection et les limites au changement de fond, la portée, la représentation des couleurs, de la luminosité ambiante et de l'ombrage.

Suite aux tâches 1, 2 et 3, RDDC sélectionnera au moins un produit pour chacun des éléments suivants:

- ATC dans l'infrarouge;
- ATC dans le visible;
- Reconnaissance faciale dans le visible.

Ces produits seront évalués quant à leurs performances et limitations.

Tâche 4 - Test de produits existants pour les performances et les limites de l'ATC dans le spectre visible et infrarouge, et les performances et les limites de reconnaissance faciale dans le spectre visible

Avec l'utilisation de séquences vidéo fournies par RDDC, tester les performances et les limites de ces produits en ce qui concerne, mais sans s'y limiter:

- Résolution spatiale;
- Reconnaissance de formes;
- Traitement d'image;
- Moyenne d'image;
- Détection de cibles et le suivi;
- Détection de blob;
- Enregistrement d'images;
- Soustraction de fond;
- Détection de changement;
- Effet de motif en orientation tournée;
- Effet de taille de cible selon la distance;
- Nombre de motifs sélectionnés en fonction de la reconnaissance de formes;
- Représentation et interprétation de couleur;
- Nombre de motifs sélectionnés en fonction de la reconnaissance de formes;
- Segmentation de cibles et
- Suppression de fausse détection et l'abstraction de la cible, dans des conditions de terrain associée à comme arrière-plan, la portée, la représentation des couleurs, de la luminosité ambiante et l'ombrage

Tâche 5 - Fournir un soutien pour le développement d'algorithmes afin d'améliorer la capacité ATC du système « Portable EO Surveillance System with Auto-Targeting Capabilities »

5.1 Analyser l'algorithme ATC actuel et le traitement associé du Système EO portatif (développé dans le cadre du projet « Portable EO Surveillance System with Auto-Targeting Capabilities ») pour accéder à la performance dans le visible et l'infrarouge en ce qui concerne la détection, l'identification et le suivi des têtes humaines dans différentes postures telles que marcher, courir, ramper, et partiellement obscurés. Suivant l'analyse des données, des solutions devront être élaborées afin d'améliorer les performances et les fonctionnalités d'ATC.

Ce processus de développement et d'analyse est considéré comme un processus itératif ou un processus de développement en spirale. L'entrepreneur peut avoir à travailler sur plusieurs solutions consécutives intérimaires dans la tâche 4.0.

5.2 Identifier des améliorations pour moderniser des algorithmes ATC.

Le système portable EO ATC est actuellement émulé dans un banc d'essai d'environnement interactif. Ce banc d'essai est utilisé pour mesurer les performances des configurations actuelles et un nouveau logiciel / algorithme ATC. Le banc d'essai doit également être utilisé pour identifier les configurations préférées dans les applications de l'arme de petit calibre. L'entrepreneur devra effectuer les travaux suivants:

- Examiner les technologies de l'algorithme ATC en œuvre dans le banc d'essai du système EO Portable et identifier les lacunes et les améliorations à apporter à l'égard des applications de l'arme de petit calibre.
- Tester et mesurer la performance des algorithmes ATC du système EO Portable avec des séquences d'images fournies par l'AT.
- Analyser les informations saisies, proposer des améliorations et sélectionner des configurations d'ATC préférées, ATD, ATR et algorithmes de fusion de données pour la mise en œuvre dans le banc d'essai pour les applications de l'arme de petit calibre.
- Modifier les algorithmes ATC du système EO Portable et améliorer leur performance à détecter les têtes des humains dans n'importe quel situation, telle que tous sont statiques, la cible est en mouvement, la cible et la caméra sont en mouvement, pour la meilleure compensation panoramique et à des caractéristiques de suivi des cibles.
- Développer des nouvelles techniques de traitement telles que l'apprentissage adaptif en ligne et la fonction robuste en auto-adaptatif au seuil de fond pour la suppression du fond.

5.3 Mettre en œuvre et tester de nouveaux algorithmes dans le banc d'essai

- Développer et implémenter des algorithmes identifiés dans le banc d'essai.
- Tester, évaluer les performances et d'optimiser les nouvelles configurations de l'ATC.

5.4 Sélection des configurations d'algorithme ATC de mise en œuvre

- Identifier les configurations ATC préférées pour la mise en œuvre au système

Tâche 6.0 – Concevoir l'architecture du système ATC

6.1 Établir des spécifications détaillées d'un système du logiciel ATC. Au minimum, les spécifications doivent répondre aux exigences suivantes:

- Les aspects de mise en œuvre tels que:
 - Capacité de mettre en œuvre le logiciel ATC dans l'ordinateur haute-performance fourni
- L'interface de contrôle ATC pour les utilisateurs doit fournir au minimum:

- Sélection et affichage de la taille d'image du capteur
- Sélection des paramètres de configuration d'algorithmes ATC
- Seuil de repérage (niveau auquel la cible est détectée)
- Sélection de région(s) d'intérêt dans le champ de vue de la caméra
- Affichage de vitesse vidéo de la source d'image avec des données de repérage et des paramètres de système superposées sur l'image

- Interface pour l'acquisition de séquences d'images:

- Capacité d'enregistrement de séquences d'images numérisées pour la lecture et l'analyse ultérieure.
- Capacité d'un magnétoscope électronique pour des images enregistrées qui auront des fonctions PAUSE, PLAY, REWIND et FAST FORWARD

- Opération presque en temps réel

- L'objectif est de traiter 30 images par seconde d'une seule source d'image. Les solutions presque en temps réel sont acceptables. Le traitement comprend l'acquisition d'images, le prétraitement d'images, l'application des algorithmes de détection (ATD) et de reconnaissance (ATR) automatique des cibles et fournir des sorties pour le repérage des cibles.
- Une latence minimal (i.e. temps de retard entre l'acquisition une trame d'image pour traiter et la réalisation et la disponibilité d'une sortie ATC) est nécessaire.

6.2 Suite à l'approbation des designs, des spécifications et des caractéristiques du système ATC dans le cadre des tâches 5.1 par l'Autorité Technique, l'entrepreneur devra développer un plan de mise en œuvre du logiciel, compatible avec les priorités globales et l'ordonnancement du temps pour le projet «Portable EO Surveillance System with Auto-Targeting Capabilities». Le plan de mise en œuvre du logiciel doit alors être fourni à l'AT pour l'approbation.

Tâche 7.0: Fournir la mise en œuvre du logiciel ATC

Développer, intégrer et tester le code source pour le système ATC et le mettre en œuvre dans un ordinateur de haute-performance fourni par RDDC Valcartier.

4. RAPPORTS ET AUTRES LIVRABLES

i. Un rapport mensuel qui doit inclure, au minimum:

- Les travaux réalisés depuis le rapport précédent;
- Le progrès;
- Les problèmes techniques et de gestion nécessitant une résolution et
- Les travaux prévus pour la prochaine période de rapport

ii. Un rapport Final résumant tous les résultats recueillis lors des tâches 1.0 à 7.0 et détaillé comme suit :

Tâche 1

- Les résultats de l'étude, l'identification, la description et l'interprétation des caractéristiques clés des méthodologies et des technologies de l'ATC dans le spectre infrarouge.
- Les résultats de l'étude, l'identification, la description et l'interprétation des caractéristiques clés des méthodologies et des technologies de l'ATC dans le spectre visible.

- Un rapport final résumant les résultats obtenus dans les tâches 1.

Tâche 2

- Les résultats de l'étude, l'identification, la description et l'interprétation des caractéristiques clés des méthodologies et des technologies de reconnaissance faciale dans le spectre visible.

Tâche 3

- Les résultats y compris l'identification, la description et l'interprétation des caractéristiques clés, les méthodologies et le principe d'opération des algorithmes ATC de Deep Vision et iOmniscient dans le spectre invisible, et des algorithmes ATC de Sentient dans le spectre infrarouge.
- Les résultats y compris l'identification, la description et l'interprétation des caractéristiques clés, méthodologies et principes d'opération des algorithmes de reconnaissance faciale d'iOmniscient.
- Une estimation de la performance des produits associés dans le spectre visible et infrarouge de l'ATC et la reconnaissance faciale, la fausse détection et les limites à l'égard du fond, de la portée, de la représentation des couleurs, de la luminosité ambiante et de l'ombrage.

Tâche 4

- Les résultats d'essais de produits existants pour les performances et les limites ATC dans le spectre visible et infrarouge et les performances de reconnaissance faciale et les limites dans le spectre visible;

Tâche 5

- Les solutions pour améliorer les performances de l'ATC, les fonctionnalités et le plan de mise en œuvre;

Tâche 6

- Les descriptions et les spécifications détaillées pour le système ATC considérée, la description de la mise en œuvre, l'opération et test du programme de l'ATC;

Tâche 7

- Tous les codes sources du système ATC et la description de l'architecture.

Le rapport final doit inclure des descriptions détaillées de tous les logiciels ATC, les veilles technologiques, les modes d'opération, des détails sur les techniques d'optimisation, les résultats des tests et des évaluations, ainsi qu'une analyse des performances obtenus. Le rapport devrait également inclure des recommandations pour de futures améliorations et mises à niveau. Le logiciel doit avoir un niveau modéré de documentation pour faciliter les améliorations futures, les modifications et les mises en œuvre.

Tous les rapports doivent être fournis en deux copies papier ainsi qu'une copie électronique en format Adobe PDF ou MS Word. Les rapports peuvent être présentés en français ou en anglais.

- Un système ATC opérationnel dans un ordinateur de haute-performance fourni par RDDC Valcartier.

- Toutes les licences de logiciels

- Toutes les propriétés intellectuelles des logiciels de la Couronne développés dans le cadre du contrat.

4.1 Publications

Tout manuscrit pour publication dans des revues et journaux ou autres, aussi bien que des résumés de présentations ou autre forme de publications, devra être soumis au responsable technique pour révision et approbation dans un délai minimum de quatre-vingt-dix (90) jours avant la date de la présentation ou de la publication. Une référence explicite au financement par le gouvernement fédéral devra être incluse et il devra être clairement mentionné que le contenu est la responsabilité des auteurs. Le responsable technique fournira une objection écrite s'il y a des éléments spécifiques (par exemple l'audience) qui ne sont pas aux meilleurs intérêts du gouvernement fédéral. Si le responsable technique s'objecte par écrit, il enverra son objection écrite à l'organisation responsable de la publication (le journal ou la conférence).

5. RÉUNIONS

Une réunion de départ aura lieu au début du contrat. Une ou deux réunions au cours de chaque tâche seront également tenues (ex: une réunion en cours de la tâche et l'autre à la fin de la tâche). Les réunions peuvent avoir lieu sur place ou hors site, ou par téléconférence.

6. MATÉRIEL FOURNIS PAR LE GOUVERNEMENT (MFG)

N/A

7. ÉQUIPEMENT FOURNI PAR LE GOUVERNEMENT (EFG)

- Les outils logiciels d'analyse et algorithmes de l'ATC
- L'ordinateur de haute-performance

8. FACTEURS PARTICULIERS À CONSIDÉRER

Tout le travail est non classifié et l'entrepreneur n'aura pas accès à de l'information classifiée. Une LVERS est incluse si le fournisseur qui se voit octroyé le contrat souhaite travailler sur le site de RDDC Valcartier.

9. LIEU DU TRAVAIL

Au site de l'entrepreneur ou à RDDC Valcartier, 2459 boul. Pie-XI Nord, Quebec, QC

Annexe B

Base de paiement

(à être complété par le Canada à l'octroi du contrat)

(Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à la fiche de présentation de la soumission financière dans la pièce jointe 1)

1. MAIN-D'OEUVRE : taux fermes tout compris, TPS/TVH en sus, comme suit :

Ressources proposées	Taux horaires fermes Période du contrat proposée		Total par catégorie
	De la date d'octroi au 31 mars 2014	Nombre d'heures total estimatif	
1		\$	\$
2		\$	\$
3		\$	\$

Prévu : _____ \$

2. ÉQUIPEMENT : au prix de revient effectif sans majoration

Prévu : _____ \$

3. LOCATIONS : au coût réel sans majoration

Prévu : _____ \$

4. MATÉRIAUX ET FOURNITURES : au prix de revient effectif sans majoration

Prévu : _____ \$

5. FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SUBSISTANCE :

Prévu : _____ \$

L'Entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et (ou) les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor (http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/TBM_113/td-dv_f.asp), et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ».

Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le responsable technique. Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W7701-135590/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCL-2-35501

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl002

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7701-13-5590

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

6. **SOUS-TRAITANTS** : au coût réel sans majoration **Prévu : _____ \$**

7. **AUTRES COÛTS DIRECTS** : au coût réel sans majoration **Prévu : _____ \$**

Coût estimatif total - Limitation des dépenses - \$_____ (TPS/TVH en sus)

Exception faite du ou des taux et du ou des prix fermes, les montants apparaissant dans les divers articles précisés ci-dessus ne sont que des estimations. Il sera permis de les modifier aux fins de facturation au fur et à mesure de l'avancement des travaux, à la condition que ces changements soient mineurs, qu'ils soient approuvés au préalable par le responsable technique, et que le coût estimatif ne dépasse pas la limitation des dépenses précisée ci-dessus.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W7701-135590/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCL-2-35501

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl002

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7701-13-5590

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE « C »

LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

(à la fin du document)

ANNEXE "D"**DIVULGATION PAR L'ENTREPRENEUR DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE SUR LES RENSEIGNEMENTS ORIGINAUX**

Veillez vous référer à l'article 1, "Interprétation", des conditions générales 2040 applicables au contrat pour obtenir les définitions complètes des notions reliées aux renseignements originaux et ainsi vous aider à déterminer les renseignements qui doivent être divulgués.

L'entrepreneur répond aux questions suivantes :

1. N° du contrat :
2. Quel est le titre descriptif de la propriété intellectuelle sur les renseignements originaux (FIP)?
3. Description sommaire du FIP et s'il y a lieu des différents systèmes et sous-systèmes
4. Quel est ou était l'objectif du projet?
5. Expliquer comment et dans quelle mesure la FIP répond à l'objectif du projet (ex : solution avantageuse sur ce qui existe présentement, résout des problèmes ou offre des avantages).
6. À quelle(s) catégorie(s) appartiendrait de la façon la plus appropriée, selon vous, la FIP et pourquoi : brevet, invention, secret commercial, droit d'auteur, dessin industriel, droits sur les topographies de circuits intégrés, savoir-faire, autre?
7. Quels sont les caractéristiques ou les aspects de la FIP qui sont novateurs, utiles et sortent de l'ordinaire?
8. La FIP a-t-elle été mise à l'essai ou démontrée? Si oui, veuillez résumer les résultats.
9. Y-a-t-il eu publication ou divulgation? Si oui, à qui, quand, où et comment?
10. Quels sont les noms et adresses des inventeurs?
11. Fournir une description explicite et détaillée de la FIP élaborée pendant l'exécution du marché (renvoyer à la section pertinente du rapport technique s'il y a lieu).

Veillez spécifier le nom et le poste de la personne qui approuve ou autorise la divulgation. Cette personne devra signer la divulgation et y inscrire la date.

Signature

Date

Nom

Titre

(Interne au RDDC Valcartier)

Signature

Date

Nom

Titre (Autorité technique)

PIÈCE JOINTE 1

FICHE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION FINANCIÈRE

Partie 1 : Partie ferme des travaux

1. MAIN-D'OEUVRE : taux fermes tout compris, TPS/TVH en sus, FAB destination (pour les biens), comme suit :

LE SOUMISSIONNAIRE DOIT INDIQUER UN TAUX POUR CHAQUE RESSOURCE PROPOSÉE, POUR CHAQUE PÉRIODE.

Si la ressource travaille pour un sous-traitants, le soumissionnaire doit aussi indiquer le nom du sous-traitant.

Ressources proposées	Taux horaires fermes		Total par catégorie
	Période du contrat proposée De la date d'octroi au 31 mars 2014	Nombre d'heures total estimatif	
1		\$	\$
2		\$	\$
3		\$	\$

TOTAL ESTIMATIF DE LA MAIN-D'OEUVRE : _____ \$

Les soumissionnaires doivent remplir les zones 2. à 7. ci-après si leurs taux indiqués en 1. ci-dessus ne comprennent pas les éléments suivants.

2. ÉQUIPEMENT : au prix de revient effectif sans majoration

Description	Prix
_____	_____
_____	_____
_____	_____

TOTAL ESTIMATIF DE L'ÉQUIPEMENT : _____ \$

3. LOCATIONS : au coût réel sans majoration

Description

Prix

TOTAL ESTIMATIF DES LOCATIONS : _____ \$

4. MATÉRIAUX ET FOURNITURES : au prix de revient effectif sans majoration

Description

Prix

TOTAL ESTIMATIF DES MATÉRIAUX ET FOURNITURES : _____ \$

5. CONTRATS DE SOUS-TRAITANCE : au coût réel sans majoration (à l'exception des ressources proposées dans la section 1, main d'oeuvre)

On doit justifier les prix des sous-traitants proposés en donnant les mêmes détails que ceux qui sont exigés pour les prix du soumissionnaire. Le prix estimatif des contrats de sous-traitance devrait comprendre tous les frais directs et toutes les dépenses de voyages et de subsistance qui seraient portés au compte du sous-traitant.

TOTAL ESTIMATIF DES CONTRATS DE SOUS-TRAITANCE : _____ \$

6. FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SUBSISTANCE : au coût réel sans majoration, mais sans dépasser les limites prévues par la Directive du Conseil du Trésor (CT) sur les voyages. En ce qui a trait à la Directive du CT, seules les indemnités relatives à l'utilisation d'un véhicule privé, aux repas et aux faux frais précisées aux appendices B, C et D de la Directive <http://www.tbs-sct.gc.ca/hr-rh/gtla-vgcl/> et les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux "voyageurs" plutôt que celles qui se rapportent aux "fonctionnaires" s'appliquent. *Prière de fournir tous les détails sur une feuille distincte.*

TOTAL ESTIMATIF DES FRAIS DE
DÉPLACEMENT ET DE SUBSISTANCE : _____ \$

7. AUTRES FRAIS DIRECTS : au coût réel sans majoration

TOTAL ESTIMATIF DES AUTRES FRAIS DIRECTS : _____ \$

Coût estimatif - Limitation des dépenses - \$ _____ (TPS/TVH en sus)

PIÈCE JOINTE 2

CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES ET COTÉS

1. Critères techniques obligatoires

À la date et à l'heure de clôture de la demande de soumissions, le soumissionnaire doit respecter les exigences obligatoires ci-après et fournir les documents nécessaires pour démontrer qu'il se conforme à ces exigences. Toute soumission qui ne respecte pas l'une ou l'autre des exigences obligatoires suivantes sera déclarée non recevable. Chacune des exigences devrait être traitée séparément.

Note : L'évaluation ne tiendra pas compte de l'expérience citée si elle n'est accompagnée d'aucune donnée justificative précisant où et comment ladite expérience a été acquise.

	CRITÈRES OBLIGATOIRES
1	Le soumissionnaire (entreprise) doit clairement démontrer qu'il possède au moins 36 mois d'expérience dans le domaine de programmation d'algorithmes pour le traitement d'images, dans un des sous-domaine suivant : l'acquisition d'images et de données ou le traitement d'images et de données ou la visualisation d'images et de données ou la reconnaissance des formes ou la moyenne et l'affûtage d'images ou la soustraction de fond ou la segmentation d'objet.

2. Critères techniques cotés

Note concernant les critères évaluant l'expérience

Pour tous les critères servant à évaluer l'expérience des ressources proposées, des points seront alloués seulement si l'expérience est suffisamment démontrée.

Les soumissionnaires devraient donc fournir suffisamment d'information afin de permettre une évaluation complète de chaque expérience mentionnée.

Des points ne seront pas alloués si l'information fournie est insuffisante pour confirmer que l'expérience est conforme aux exigences du critère.

Voici des exemples d'informations permettant une évaluation complète de l'expérience (applicable selon le critère) :

- *Le sujet du projet ou de l'expérience*
- *La nature du projet ou de l'expérience*
- *Le nom du client, incluant le nom et le numéro de téléphone du contact client pouvant confirmer l'information fournie*
- *Les dates exactes du projet ou de l'expérience (dates de début et de fin – mois et année)*
- *Les dates exactes de l'implication de la ressource dans le projet (dates de début et de fin – mois et année)*
- *Les tâches accomplies par la ressource au cours du projet ou de l'expérience*

	MAX	MIN
1.0 PROPOSITION TECHNIQUE	25	15
1.1 Compréhension du contexte et des exigences des travaux techniques Le soumissionnaire devrait clairement démontrer qu'il comprend les objectifs et les spécificités du projet. Il doit également présenter en détail le soutien technique qu'il propose pour la conduite des travaux et à la réalisation des objectifs. 10 pts: Fait preuve d'une excellente compréhension des objectifs de travail et des solutions techniques réalistes. Tous les principaux éléments sont définis et les solutions fournies. 8 pts: Fait preuve d'une très bonne compréhension des objectifs de travail et des solutions techniques réalistes. Presque tous les principaux éléments sont définis et les solutions fournies. 6 pts: La preuve d'une bonne compréhension des objectifs de travail et des solutions techniques réalistes. La plupart des principaux éléments sont définis et les solutions fournies. 4 pts: La preuve d'une compréhension limitée des objectifs de travail et des solutions techniques réalistes. Quelques principaux éléments sont définis et les solutions fournies. 0 pts: Aucune compréhension des objectifs de travail et des solutions techniques réalistes. Très peu des principaux éléments sont définis et les solutions fournies.	10	6
1.2 Stratégie et méthodologie proposée Le soumissionnaire devrait clairement présenter l'approche technique et la méthodologie qu'il propose. L'approche technique et la méthodologie devraient être cohérentes, complètes, réalistes et pertinentes pour la réalisation du projet. 15 pts: La stratégie technique et la méthodologie (avec les risques possibles) présentée est excellente (très concise et complète). Tous les principaux éléments sont définis et les solutions fournies. 12 pts: La stratégie technique et la méthodologie (avec les risques possibles) présentée est très bonne (concise et complète). Presque tous les principaux éléments sont définis et les solutions fournies. 9 pts: La stratégie technique et la méthodologie (avec les risques possibles) présentée est bonne (concise et complète). La plupart des principaux éléments sont définis et les solutions fournies. 6 pts: La stratégie technique et la méthodologie (avec les risques possibles) présentée est limitée (très concise et complète). Quelques principaux éléments sont définis et les solutions fournies. 3 pts: La stratégie technique et la méthodologie (avec les risques possibles) n'est pas rigoureusement présentée. Très peu des principaux éléments sont définis et les solutions fournies.	15	9

2.0 QUALIFICATIONS DES RESSOURCES PARTICIPANT DIRECTEMENT AU PROJET (EXPÉRIENCE ET FORMATION) Aux fins de ce critère SEULEMENT, l'expérience du soumissionnaire et ses sous-traitants seront considérés.	36	14
2.1 Années d'expérience des ressources participant directement au projet. Pour chacun des champs d'activités, le soumissionnaire DOIT indiquer le nom des ressources proposées et DOIT annexer à la proposition les curriculum vitae pertinents aux fins de l'évaluation, sans quoi un pointage de ZÉRO sera accordé. La même ressource peut être proposée pour plus d'un champ d'activités. Le soumissionnaire doit proposer un certain nombre de ressources identifiées pour chaque domaine ci-dessous, avec les expériences requises CLAIREMENT présentées dans la proposition associée à chaque tâche de domaine, sans quoi un pointage de ZÉRO sera accordé. Le nombre de ressources nécessaires identifiés est indiqué pour chaque domaine. Pour chaque domaine, la ressource proposée sera évaluée séparément en fonction de l'attribution des points comme décrit ci-dessous. Le total des points pour chaque domaine sera défini par la somme de chaque pointage individuel divisé par le nombre de ressources requises. La durée (mois) d'expérience est définie par le nombre de mois que la ressource proposée a travaillé sur des projets pertinents avec les critères associés. Cela pourrait être interprété comme la durée du projet multiplié par le pourcentage de la participation des ressources. Par exemple, la ressource « A » a consacré 25% de son temps dans un projet de 12 mois correspondant au domaine (a), la ressource « A » se voit donc attribuée 3 mois d'expérience dans le domaine (a). <i>Le soumissionnaire doit décrire ainsi chacun des projets :</i> - <i>le titre;</i> - <i>les coordonnées du client/cie;</i> - <i>les dates de début et de fin du travail;</i> - <i>une brève description.</i> - <i>les tâches et la responsabilité de la personne ressource au sein du projet.</i> (a) Revue de la littérature et analyse Les critères comprennent, sans toutefois s'y limiter : - L'étude bibliographique dans la littérature ouverte, les brevets, les sources d'information commerciales telles l'information sur les produits de la compagnie et les spécifications des produits.	4	

- Analyse des résultats, y compris, sans s'y limiter, le design actuel dans l'état de l'art (state-of-the-art), performances, avantages et désavantages en général et plus particulièrement en ce qui concerne les exigences du projet.

Besoin en ressources : Au moins un (1) ingénieur ou scientifique

Points accordés

- La ressource détient au minimum un baccalauréat en physique ou en génie physique ou génie électrique ou génie informatique ou informatique avec plus de 60 mois d'expérience: **4 points**
- La ressource détient au minimum un baccalauréat en physique ou en génie physique ou génie électrique ou génie informatique ou informatique avec plus de 48 mois à 60 mois d'expérience: **3 points**
- La ressource détient au minimum un baccalauréat en physique ou en génie physique ou génie électrique ou génie informatique ou informatique avec plus de 36 mois à 48 mois d'expérience: **2 points**
- La ressource détient au minimum un baccalauréat en physique ou en génie physique ou génie électrique ou génie informatique ou informatique avec plus de 24 mois à 36 mois d'expérience: **1 point**
- Aucune de ces réponses: **0 point**

4

(b) Expérience des ressources dans la programmation et la technique de traitement d'images

Les critères comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- l'acquisition d'images et de données, le traitement d'images et de données, la visualisation d'images et de données, la reconnaissance des formes, la moyenne et l'affûtage
- l'utilisation des produits MATLAB et des bases de données associées

Besoin en ressources : Au moins un (1) ingénieur ou scientifique

Points accordés

- La ressource détient au minimum un baccalauréat en physique ou en génie physique ou génie électrique ou génie informatique ou informatique avec plus de 60 mois d'expérience: **4 points**
- La ressource détient au minimum un baccalauréat en physique ou en génie physique ou génie électrique ou génie informatique ou informatique avec plus de 48 mois à 60 mois d'expérience: **3 points**
- La ressource détient au minimum un baccalauréat en physique ou en génie physique ou génie électrique ou génie informatique ou informatique avec plus de 36 mois à 48 mois d'expérience: **2 points**
- La ressource détient au minimum un baccalauréat en physique ou en génie physique ou génie électrique ou génie informatique ou informatique avec plus de 24 mois à 36 mois d'expérience: **1 point**
- Aucune de ces réponses: **0 point**

4

(c) Expérience des ressources dans la programmation, les techniques de détection, le repérage et la reconnaissance automatique de cibles basés sur l'image infrarouge

- Détection des cibles, le repérage, la reconnaissance et le suivi, la détection de blob, l'enregistrement d'images, la soustraction de fond, la détection de changement, la segmentation de cible et suppression de fausse détection.
- l'utilisation des produits MATLAB et des bases de données associées

Besoin en ressources : Au moins un (1) ingénieur ou scientifique

Points accordés

- La ressource détient au minimum un baccalauréat en physique ou en génie physique ou génie électrique ou génie informatique ou informatique avec plus de 60 mois d'expérience: **4 points**
- La ressource détient au minimum un baccalauréat en physique ou en génie physique ou génie électrique ou génie informatique ou informatique avec plus de 48 mois à 60 mois d'expérience: **3 points**
- La ressource détient au minimum un baccalauréat en physique ou en génie physique ou génie électrique ou génie informatique ou informatique avec plus de 36 mois à 48 mois d'expérience: **2 points**
- La ressource détient au minimum un baccalauréat en physique ou en génie physique ou génie électrique ou génie informatique ou informatique avec plus de 24 mois à 36 mois d'expérience: **1 point**
- Aucune de ces réponses: **0 point**

4

(d) Expérience des ressources dans la programmation et les techniques de détection, le repérage et la reconnaissance automatique de cibles basés sur l'image visible

- Détection des cibles, le repérage, la reconnaissance et le suivi, la détection de blob, l'enregistrement d'images, la soustraction de fond, la détection de changement, la segmentation de cible et suppression de fausse détection, et l'abstraction des cibles
- l'utilisation des produits MATLAB et des bases de données associées

Besoin en ressources : Au moins un (1) ingénieur ou scientifique

Points accordés

- La ressource détient au minimum un baccalauréat en physique ou en génie physique ou génie électrique ou génie informatique ou informatique avec plus de 60 mois d'expérience: **4 points**
- La ressource détient au minimum un baccalauréat en physique ou en génie physique ou génie électrique ou génie informatique ou informatique avec plus de 48 mois à 60 mois d'expérience: **3 points**
- La ressource détient au minimum un baccalauréat en physique ou en génie physique ou génie électrique ou génie informatique ou informatique avec plus de 36 mois à 48 mois d'expérience: **2 points**

- La ressource détient au minimum un baccalauréat en physique ou en génie physique ou génie électrique ou génie informatique ou informatique avec plus de 24 mois à 36 mois d'expérience: **1 point**

- Aucune de ces réponses: **0 point**

4

(e) Expérience des ressources dans la programmation et les techniques de reconnaissance faciale automatique basés sur l'image visible

Les critères comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- Principe de reconnaissance faciale, la programmation d'algorithmes de reconnaissance faciale
- l'utilisation des produits MATLAB et des bases de données associées

Besoin en ressources : Au moins un (1) ingénieur ou scientifique

Points accordés

- La ressource détient au minimum un baccalauréat en physique ou en génie physique ou génie électrique ou génie informatique ou informatique avec plus de 60 mois d'expérience: **4 points**

- La ressource détient au minimum un baccalauréat en physique ou en génie physique ou génie électrique ou génie informatique ou informatique avec plus de 48 mois à 60 mois d'expérience: **3 points**

- La ressource détient au minimum un baccalauréat en physique ou en génie physique ou génie électrique ou génie informatique ou informatique avec plus de 36 mois à 48 mois d'expérience: **2 points**

- La ressource détient au minimum un baccalauréat en physique ou en génie physique ou génie électrique ou génie informatique ou informatique avec plus de 24 mois à 36 mois d'expérience: **1 point**

- Aucune de ces réponses: **0 point**

<

4

(f) Expérience des ressources avec les systèmes optroniques

Les critères comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- Principe d'opération de systèmes optroniques, l'opération et la caractérisation de systèmes optroniques dans le laboratoire et sur la terrain
- Acquisition d'images et de données avec le système optronique

Besoin en ressources : Au moins un (1) ingénieur ou scientifique

Points accordés

- La ressource détient au minimum un baccalauréat en physique ou en génie physique ou génie électrique ou génie informatique ou informatique avec plus de 60 mois d'expérience: **4 points**

- La ressource détient au minimum un baccalauréat en physique ou en génie physique ou génie électrique ou génie informatique ou informatique avec plus de 48 mois à 60 mois d'expérience: **3 points**

- La ressource détient au minimum un baccalauréat en physique ou en génie physique ou génie électrique ou génie informatique ou informatique avec plus de 36 mois à 48 mois d'expérience: **2 points**
- La ressource détient au minimum un baccalauréat en physique ou en génie physique ou génie électrique ou génie informatique ou informatique avec plus de 24 mois à 36 mois d'expérience: **1 point**
- Aucune de ces réponses: **0 point**

4

(g) Expérience des ressources dans les expériences et essais des algorithmes ATD/ATR/ATC sur le terrain

Les critères comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- La planification d'expériences et d'essais
- L'exécution d'expériences et d'essais
- Saisir des images et vidéos pour l'analyse en temps réel, post-analyse et « truthing »

Besoin en ressources : Au moins un (1) ingénieur ou scientifique

Points accordés

- La ressource détient au minimum un baccalauréat en physique ou en génie physique ou génie électrique ou génie informatique ou informatique avec plus de 60 mois d'expérience: **4 points**
- La ressource détient au minimum un baccalauréat en physique ou en génie physique ou génie électrique ou génie informatique ou informatique avec plus de 48 mois à 60 mois d'expérience: **3 points**
- La ressource détient au minimum un baccalauréat en physique ou en génie physique ou génie électrique ou génie informatique ou informatique avec plus de 36 mois à 48 mois d'expérience: **2 points**
- La ressource détient au minimum un baccalauréat en physique ou en génie physique ou génie électrique ou génie informatique ou informatique avec plus de 24 mois à 36 mois d'expérience: **1 point**
- Aucune de ces réponses: **0 point**

4

(h) Expériences des ressources dans l'analyse vidéo pour le « truthing » des ATD/ATR/ATC

Les critères comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- Analyse des vidéos pour la probabilité de détection et la fausse détection
- Analyse des résultats de « truthing »

Besoin en ressources : Au moins un (1) ingénieur ou scientifique

Points accordés

- La ressource détient au minimum un baccalauréat en physique ou en génie physique ou génie électrique ou génie informatique ou informatique avec plus de 60 mois d'expérience: **4 points**
- La ressource détient au minimum un baccalauréat en physique ou en génie physique ou génie électrique ou génie informatique ou informatique avec plus de 48 mois à 60 mois d'expérience: **3 points**

- La ressource détient au minimum un baccalauréat en physique ou en génie physique ou génie électrique ou génie informatique ou informatique avec plus de 36 mois à 48 mois d'expérience: **2 points**
- La ressource détient au minimum un baccalauréat en physique ou en génie physique ou génie électrique ou génie informatique ou informatique avec plus de 24 mois à 36 mois d'expérience: **1 point**
- Aucune de ces réponses: **0 point**

4

(i) Rapport et documentation**Besoin en ressources : Au moins un (1) ingénieur ou scientifique**Points accordés

- La ressource détient au minimum un baccalauréat en physique ou en génie physique ou génie électrique ou génie informatique ou informatique avec plus de 60 mois d'expérience: **4 points**
- La ressource détient au minimum un baccalauréat en physique ou en génie physique ou génie électrique ou génie informatique ou informatique avec plus de 48 mois à 60 mois d'expérience: **3 points**
- La ressource détient au minimum un baccalauréat en physique ou en génie physique ou génie électrique ou génie informatique ou informatique avec plus de 36 mois à 48 mois d'expérience: **2 points**
- La ressource détient au minimum un baccalauréat en physique ou en génie physique ou génie électrique ou génie informatique ou informatique avec plus de 24 mois à 36 mois d'expérience: **1 point**
- Aucune de ces réponses: **0 point**

	MAX	MIN
3. QUALIFICATIONS DU SOUMISSIONNAIRE <i>Le soumissionnaire doit décrire ainsi chacun des projets :</i> - le titre; - les coordonnées du client/cie; - les dates de début et de fin du travail; - une brève description	20	8
3.1 Expérience du soumissionnaire dans le domaine d'algorithmes de traitement d'images - programmation, mise en opération et analyse Au cours des 10 dernières années, le soumissionnaire a terminé: - 10 projets/contrats ou plus: 10 points - de 7 à 9 projets/contrats: 6 points - de 4 à 6 projets/contrats: 4 points - 2 ou 3 projets/contrats: 2 points - moins que 2 projets/contrats: 0 point Seuls les projets d'une valeur de 20,000.00 \$ ou plus seront considérés.	10	4
3.2 Expérience du soumissionnaire dans le domaine d'algorithmes de repérage automatique des cibles, détection automatique des cibles, reconnaissance automatique des cibles – programmation, acquisition d'images et de données, analyse et « truthing » d'images et de données Au cours des 10 dernières années, le soumissionnaire a terminé: - 10 projets/contrats ou plus: 10 points - de 7 à 9 projets/contrats: 6 points - de 4 à 6 projets/contrats: 4 points - 2 ou 3 projets/contrats: 2 points - moins que 2 projets/contrats: 0 point Seuls les projets d'une valeur de 20,000.00 \$ ou plus seront considérés.	10	4
TOTAL (1-3)	81	37

PIÈCE JOINTE 3

ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT

1. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation

1.1 Programme de contrats fédéraux - plus de 25 000\$ et moins de 200 000\$

es fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF) et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

- a) ☐ n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés permanents à temps plein et/ou à temps partiel, ou des employés temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
- b) ☐ n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;
- c) ☐ est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de plus de 100 employés permanents à temps plein et/ou à temps partiel, ou des employés temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus.
- d) ☐ n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : ____.

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC (<http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/egalite/pcf/index.shtml>).

2 Attestation pour ancien fonctionnaire

2.1 Ancien fonctionnaire – Besoins concurrentiels

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats avec des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous.

Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a) un individu;
- b) un individu qui s'est incorporé;
- c) une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d) une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie, une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, L.R., 1985, ch. C-17, à la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, 1970, ch. D-3, à la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la Loi sur le Régime de pensions du Canada, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

OUI () NON ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b) la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l' Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

Programme de réduction des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des dispositions d'un programme de réduction des effectifs?

OUI () NON ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b) les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c) la date de la cessation d'emploi;
- d) le montant du paiement forfaitaire;
- e) le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f) la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g) nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réduction des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée.

3. Attestation du contenu canadien

Cet achat est limité aux services canadiens.

Le soumissionnaire atteste que :

() le(s) service(s) offert est(sont) un service canadien tel qu'il est défini au paragraphe 2 de la clause A3050T.

Pour de plus amples renseignements afin de déterminer le contenu canadien de plusieurs produits, plusieurs services ou une combinaison de produits et de services, consulter l'Annexe 3.6(9), Exemple 2 du guide des approvisionnements (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-approvisionnements>).

3.1 Clause du guide des CCUA A3050T (2010-01-11), Définition du contenu canadien

4. Statut et disponibilité du personnel

Le soumissionnaire atteste que, s'il obtient le contrat découlant de la demande de soumissions, chaque individu proposé dans sa soumission sera disponible pour exécuter les travaux, tel qu'exigé par les représentants du Canada, au moment indiqué dans la demande de soumissions ou convenue avec ce dernier. Si pour des raisons hors de son contrôle, le soumissionnaire est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans sa soumission, le soumissionnaire peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaire. Le soumissionnaire doit aviser l'autorité contractante de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Pour les fins de cette clause, seule les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle du soumissionnaire : la mort, la maladie, le congé de maternité et parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.

Si le soumissionnaire a proposé un individu qui n'est pas un employé du soumissionnaire, le soumissionnaire il atteste qu'il a la permission de l'individu d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitae au Canada. Le soumissionnaire doit, sur demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par l'individu, de la permission donnée au soumissionnaire ainsi que de sa disponibilité. Le défaut de répondre à la demande pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

5. Études et expérience

Le soumissionnaire atteste qu'il a vérifié tous les renseignements fournis dans les curriculum vitae et les documents à l'appui présentés avec sa soumission, plus particulièrement les renseignements relatifs aux études, aux réalisations, à l'expérience et aux antécédents professionnels, et que ceux-ci sont exacts. En outre, le soumissionnaire garantit que chaque individu qu'il a proposé est en mesure d'exécuter les travaux prévus dans le contrat éventuel.



Government of Canada
Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat

W7701-135590

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)

LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE			
1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine		2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction	
DND		DROC Valcartier	
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance		3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant	
4. Brief Description of Work / Brève description du travail Feasibility study and software development support - Automatic target cueing and facial recognition in visible and infrared spectrum for military operations			
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?		☒ No Non	☐ Yes Oui
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?		☒ No Non	☐ Yes Oui
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis			
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?		☒ No Non	☐ Yes Oui
(Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)			
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.		☐ No Non	☒ Yes Oui
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?		☒ No Non	☐ Yes Oui
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès			
Canada ☐	NATO / OTAN ☐	Foreign / Étranger ☐	
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion			
No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion ☐	All NATO countries Tous les pays de l'OTAN ☐	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion ☐	
Not releasable À ne pas diffuser ☐			
Restricted to: / Limité à: ☐	Restricted to: / Limité à: ☐	Restricted to: / Limité à: ☐	
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	
7. c) Level of information / Niveau d'information			
PROTECTED A PROTÉGÉ A ☐	NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIÉ ☐	PROTECTED A PROTÉGÉ A ☐	
PROTECTED B PROTÉGÉ B ☐	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE ☐	PROTECTED B PROTÉGÉ B ☐	
PROTECTED C PROTÉGÉ C ☐	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL ☐	PROTECTED C PROTÉGÉ C ☐	
CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL ☐	NATO SECRET NATO SECRET ☐	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL ☐	
SECRET SECRET ☐	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET ☐	SECRET SECRET ☐	
TOP SECRET TRÈS SECRET ☐		TOP SECRET TRÈS SECRET ☐	
TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT) ☐		TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT) ☐	

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

Canada



Government of Canada
Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat

W7701-135590

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?

Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?

☒ No ☐ Yes
Non Oui

If Yes, indicate the level of sensitivity:

Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?

Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?

☒ No ☐ Yes
Non Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :

Document Number / Numéro du document :

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

☒ RELIABILITY STATUS
COTE DE FIABILITÉ

☐ TOP SECRET - SIGINT
TRÈS SECRET - SIGINT

☐ SITE ACCESS
ACCÈS AUX EMPLACEMENTS

☐ CONFIDENTIAL
CONFIDENTIEL

☐ NATO CONFIDENTIAL
NATO CONFIDENTIEL

☐ SECRET
SECRET

☐ NATO SECRET
NATO SECRET

☐ TOP SECRET
TRÈS SECRET

☐ COSMIC TOP SECRET
COSMIC TRÈS SECRET

Special comments:

Commentaires spéciaux :

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.

REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?

Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail?

☐ No ☒ Yes
Non Oui

If Yes, will unscreened personnel be escorted?

Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?

☒ No ☐ Yes
Non Oui

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?

Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?

☒ No ☐ Yes
Non Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?

Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?

☒ No ☐ Yes
Non Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?

Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ?

☒ No ☐ Yes
Non Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?

Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?

☒ No ☐ Yes
Non Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?

Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale?

☒ No ☐ Yes
Non Oui

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

Canada



Government of Canada
Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat

W7701-135590

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.

Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions. Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category Catégorie	PROTECTED PROTÉGÉ			CLASSIFIED CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	A	B	C	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET	PROTECTED PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET TRÈS SECRET
											A	B	C			
Information / Assets Renseignements / Biens Production																
IT Media / Support TI																
IT Link / Lien électronique																

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?

La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?

☒ No ☐ Yes
Non Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".

Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?

La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?

☒ No ☐ Yes
Non Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).

Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).



Government of Canada
Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat

W7701-135590

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

PART D - AUTHORIZATION / PARTIE D - AUTORISATION

13. Organization Project Authority / Chargé de projet de l'organisme

Name (print) - Nom (en lettres moulées) Phillips Laou		Title - Titre Defence Scientist	Signature
Telephone No. - N° de téléphone 418-844-4000 x.4218	Facsimile No. - N° de télécopieur 418-844-4458	E-mail address - Adresse courriel philips.laou@drdc-rddc.gc.ca	Date November 2, 2012

14. Organization Security Authority / Responsable de la sécurité de l'organisme

Name (print) - Nom (en lettres moulées) Dawn Murray SRCL Team Lead		Title - Titre OP MP GP HQ - Industrial Security	Signature
Telephone No. - N° de téléphone Tel: 613-940-1026 / Fax: 613-940-1060	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel E-mail: dawn.murray@forces.gc.ca	Date 20 Nov 2012

15. Are there additional instructions (e.g. Security Guide, Security Classification Guide) attached?
Des instructions supplémentaires (p. ex. Guide de sécurité, Guide de classification de la sécurité) sont-elles jointes? ☒ No / Non ☐ Yes / Oui

16. Procurement Officer / Agent d'approvisionnement

Name (print) - Nom (en lettres moulées)		Title - Titre	Signature
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel	Date

17. Contracting Security Authority / Autorité contractante en matière de sécurité

Name (print) - Nom (en lettres moulées) Chrisoula Langis		Title - Titre Contract Security Officer, Contract Security Division	Signature
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel Chrisoula.Langis@psgc-pwysc.gc.ca	Date Nov. 23/12

Chrisoula Langis
Contract Security Officer, Contract Security Division
Chrisoula.Langis@psgc-pwysc.gc.ca
Tel/Tél: 613-941-4835 / Téléc/Fax: 613-954-4171